

AVIS ÉLECTORAL Postes électifs à combler pour 2025-2026

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que sa présidence d'assemblée pour les séances du conseil central. Au moment de l'envoi de cet avis électoral, deux postes au sein du bureau exécutif et cinq postes au sein du conseil d'administration sont vacants. Le présent document constitue l'avis de motion officiel ainsi que l'avis d'ouverture de la période de mise en candidature afin de pourvoir les postes électifs vacants pour le mandat 2025-2026.

Les postes en élection sont les suivants :

Deux (2) postes du bureau exécutif

Coordination aux affaires académiques de premier cycle Coordination à la vie de campus

Cing (5) postes du conseil d'administration

Trois (3) pour des personnes candidates inscrites aux cycles supérieurs

Un (1) pour une personne candidate inscrite au premier cycle

Un (1) pour une personne candidate inscrite au premier cycle ou aux cycles supérieurs

Conditions d'éligibilité :

- Être membre de la FAÉCUM :
- Ne pas être une personne employée de façon permanente par la FAÉCUM.

Une personne qui désire se porter candidate au sein du bureau exécutif doit, <u>avant l'ouverture du congrès</u> :

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante si celle-ci est membre de la FAÉCUM ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si l'association étudiante ne signe pas la lettre d'appui;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne qui occupe actuellement le poste de coordination aux affaires administratives et au développement.

Note: Un maximum de deux (2) personnes provenant de la même association étudiante peuvent siéger sur le bureau exécutif de la FAÉCUM. Ainsi, une personne candidate ne peut pas se présenter au bureau exécutif si au moins deux (2) personnes élues au sein du bureau exécutif proviennent de l'association étudiante dont elle est membre.

1

Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent transmettre leur dossier de candidature à la coordination aux affaires administratives et au développement, à <u>ad@faecum.qc.ca</u>, avant le **24 avril 2025 à 17h**.

Ce dossier est constitué :

- D'une lettre de motivation, d'un maximum de 300 mots, qui sera rendue publique ;
- D'une preuve d'adhésion à la FAÉCUM ;
- D'une plateforme électorale, qui sera rendue publique.

Plateforme électorale

Les personnes candidates se présentant à un poste sur le bureau exécutif doivent remettre une plateforme électorale. La plateforme électorale est souvent organisée selon les orientations de travail du poste convoité. Ce document peut également contenir les buts désirant être atteints, les moyens désirant être utilisés ainsi que toute autre information pertinente. Le contenu des plateformes électorales est habituellement au centre des discussions lors des entrevues avec les différentes associations étudiantes. Les plateformes électorales doivent être envoyées à la personne élue à la coordination aux affaires administratives et au développement (ad@faecum.qc.ca) avant le 24 avril 2025, 17h. Celles-ci seront transmises aux associations étudiantes au plus tard le 25 avril 2025.

Moment des élections

Les élections auront lieu lors de la 65° séance du congrès général extraordinaire de la FAÉCUM, le 1er mai 2025, qui se déroulera au pavillon 3200 Jean-Brillant. L'ensemble des personnes candidates aux postes électifs à combler pour l'année 2025--2026 doivent y être présentes. Le moment précis du scrutin leur sera communiqué ultérieurement.

Pour de plus amples informations

Consultez le *Règlement concernant les élections*, ou contactez la coordination aux affaires administratives et au développement, par courriel à <u>ad@faecum.qc.ca</u>.